



# PARIS-DIVING CLUB

## Stage de Plongée Niveau 1 - FFESSM

INSCRIPTION



A renvoyer au Club de Plongée PARIS-DIVING  
accompagné de votre règlement à l'ordre de Paris Diving

**PARIS-DIVING CLUB**  
BASE NAUTIQUE DEFIM  
Port de Grenelle  
75015 PARIS

NOM : \_\_\_\_\_

PRENOM : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

CP : \_\_\_\_\_

VILLE : \_\_\_\_\_

NÉ(E) LE : \_\_\_\_\_

TEL : \_\_\_\_\_

EMAIL : \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

DATE DE STAGE SOUHAITÉE

Date : Mois de \_\_\_\_\_

MONTANT DU STAGE NIVEAU 1 : 299 €

Je désire m'inscrire au stage de plongée Niveau 1

Ci-joint mon règlement de :  €

- Acompte de 99€ versé ce jour
- 2ème acompte de 100€ encaissé 10 jours avant la formation
- Solde de 100€ encaissé le 1er jour de formation

mode de règlement :  Chèque (fournir 3 chèques)  
 Carte Bleue

N° \_\_\_\_\_ Exp \_\_\_\_\_

Cryptogramme (3 chiffres au verso) : \_\_\_\_\_

A réception de votre inscription, vous recevrez par e-mail la confirmation, la liste des éléments à fournir au Club ainsi que votre convocation au stage

LE CLUB PARIS-DIVING

### Programme et conditions de vente :

Le plongeur Niveau 1 (N1) est capable de réaliser des plongées d'exploration :

Jusqu'à 20 m de profondeur, au sein d'une palanquée, avec un Guide de Palanquée (GP) qui prend en charge la conduite de la plongée.

Ces plongées sont réalisées dans le cadre d'une organisation sécurisée, mise en place par un Directeur de Plongée (DP), selon les règles définies par le Code du Sport (CdS).

Ce plongeur doit savoir :

S'équiper, s'immerger, s'équilibrer et évoluer  
Prévenir pour lui-même les incidents de plongée.  
Aider un équipier en attente de l'intervention du GP.  
Recevoir si besoin l'aide du GP ou d'un équipier  
Appliquer les consignes données par le GP.

### CONDITIONS D'ACCÈS A LA FORMATION

Etre âgé de 14 ans au moins à la date de délivrance (autorisation d'un responsable légal pour les mineurs).  
L'âge minimum requis peut être abaissé à 12 ans dans les conditions suivantes :

- Demande volontaire de l'intéressé(e).
- Demande des parents au président du club ou au responsable de la structure commerciale agréée.
- Avis favorable du moniteur et du président du club ou du responsable de la structure commerciale agréée.
- Présentation d'un certificat médical favorable à la préparation et à la délivrance de ce brevet, délivré par un médecin fédéral ou un médecin spécialisé. Ce certificat devra être présenté dès l'entrée en formation.

Tout engagement d'inscription est valable pour la date choisie, un changement de date engendre des frais de dossier de 85€.

**Date et Signature**

**PARIS DIVING**

Association Paris Diving Club de Plongée Parisien - N°W751231762 - Base Nautique DEFIM - Port de Grenelle - 75015 PARIS  
Tél : +33 1 45 22 65 07 - www.paris-diving.com - E-mail : contact@paris-diving.com